

COMMUNE DE MOULIN NEUF (DORDOGNE)

RAPPORT DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
Du 23 janvier 2017 au 06 février 2017 inclus

PROJET DE DEFRICHEMENT D'UNE SURFACE
DE 5,9837 ha AUX LIEUX-DITS « LES CHAUMES » ET
« LAS BOUYGEAS »

SOMMAIRE

1	ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA MISE A DISPOSITION	3
1.1	Organisation de la mise à disposition	3
1.2	Publicité et information du public.....	3
1.3	Permanences.....	3
1.4	Consultation du dossier.....	4
1.5	Composition du dossier.....	4
2	L'ETUDE D'IMPACT	4
3	EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	4

La Société CARRIERES DE THIVIERS a déposé en Préfecture de Dordogne une demande d'autorisation de défrichement portant sur 5.9837ha sur la commune de MOULIN NEUF aux lieux-dits « Les Chaumes » et « Las Bouygeas » en vue d'une exploitation de carrière de roches alluvionnaires.

A l'issue de la procédure d'examen au cas par cas, ce projet de défrichement est soumis à étude d'impact et fait donc l'objet d'une mise à disposition du public.

1 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE LA MISE A DISPOSITION

1.1 Organisation de la mise à disposition

L'organisation de cette mise à disposition a été prise par arrêté préfectoral n° DDT/SCAT/GE/2017-01-002. Elle s'est déroulée du 23 janvier 2017 au 06 février 2017 inclus, à la Mairie de Moulin Neuf.

Des permanences ont été tenues par le pétitionnaire, CARRIERES DE THIVIERS :

- Mercredi 25 janvier de 15h à 17h30
- Mercredi 01 février de 15h à 17h30

1.2 Publicité et information du public

Sud-Ouest – édition Dordogne, parution du 13 janvier 2017

Réussir le Périgord

L'avis au public a été affiché 8 jours avant et pendant toute la durée de la mise à disposition :

- A l'accueil de la mairie
- Aux lieux accoutumés d'affichage municipal (cf certificat d'affichage joint)
- Sur site, visible depuis l'espace public, à l'entrée du chemin de Libourne débouchant sur la rue Emile Zola
- Sur la carrière de Moulin Neuf, à l'entrée ainsi que dans les bureaux

1.3 Permanences

Les 2 permanences se sont déroulées conformément à l'arrêté préfectoral mentionné ci-dessus.

La salle de réunion de la mairie a été mise à disposition du public durant l'ensemble des permanences.

1.4 Consultation du dossier

Le dossier a été mis à la consultation du public dans la salle de réunion durant toute la période de la mise à disposition aux heures d'ouverture de la mairie ainsi que pendant l'ensemble des permanences. Il a été consultable aussi sur le site des services de l'Etat en Dordogne : <http://www.dordogne.gouv.fr>

1.5 Composition du dossier

- Avis de mise à disposition du public
- Arrêté préfectoral n° DDT/SCAT/GE/2017-01-002
- Dossier de demande d'autorisation de défrichement comprenant l'étude d'impact
- Avis de l'Autorité Environnementale
- Registre d'enquête à feuillets non mobiles côté de 1 à 21 et paraphés par le pétitionnaire avant l'ouverture de l'enquête.

2 L'ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact est articulée sur 3 axes :

- La localisation du site et des zones d'étude, les milieux physique, hydraulique et hydrogéologique, naturel, humain, contexte paysager et synthèse des enjeux
- L'aménagement et réaménagement du site
- Les impacts, mesures de réduction et d'évitement

3 EXAMEN DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Il n'y a eu aucune observation manuscrite. Seule une personne, Mme MANANT est venue à la 1^{ère} permanence pour prendre connaissance de l'objet de cette mise à disposition.



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
PROJET DE DEFRIQUEMENT AUX LIEUX DITS « LES CHAUMES »
et « LAS BOUYGEAS »



Je soussigné, **Léopold LACHAIZE**,
Maire de la Commune de **MOULIN-NEUF** (Dordogne),

Certifie avoir fait afficher, le 13 janvier 2017, aux lieux accoutumés (11 panneaux d'affichage communaux) plus dans le hall de la mairie, l'avis de mise à disposition du public du dossier concernant le projet de défrichement aux lieux-dits « les Chaumes » et « las Bouygeas »

Du vendredi 13 janvier 2017 au lundi 06 février 2017 inclus

Fait à Moulin-Neuf, le 06 février 2017

Le Maire,

Léopold LACHAIZE

**DEMANDE AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT SUR LA
COMMUNE DE MOULIN NEUF PAR LA SA CARRIERES DE
THIVIERS AUX LIEUX DITS
« les Bouygeas » « Gorre » « Claud Vieux » et « les Chaumes »**

**REGISTRE DE MISE A DISPOSITION
OBSERVATIONS DU PUBLIC**

L'an deux mil dix-sept, le 06 janvier, en exécution des dispositions de l'arrêté préfectoral n°2017-01-002 portant mise à la disposition du public d'un projet de défrichement pour l'exploitation d'une carrière sur la commune de Moulin-Neuf,

Mise à disposition du public :

Date d'ouverture : 23 janvier 2017

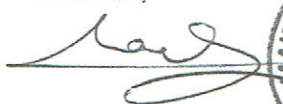
Date de clôture : 06 février 2017

Nous, Léopold LACHAIZE, avons ouvert le présent registre destiné à recevoir les observations présentées lors de la procédure relative au projet de **défrichement sur la commune de Moulin-Neuf dans le cadre de l'exploitation des SA Carrieres de Thiviers aux lieux-dits « les Bouygeas » - « Gorre » - Claud vieux » et « les Chaumes »**

Le présent registre qui comprend quatorze feuillets a été côté et paraphé par nous, Cédric de COLLASSON, responsable du projet.

Fait à MOULIN-NEUF, le 20 janvier 2017

Le Maire,


Léopold LACHAIZE



Le délai de mise à disposition au public étant expiré,

Je soussigné, Cedric de Collasson, déclare clos le
présent registre qui a été mis à la disposition du public du 23 janvier 2017

au 6 février 2017

Les observations consignées au registre sont au nombre de... 0

De la page n° à la page n°

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre.

Le présent registre ainsi que les 2 pièces qui y sont annexées et le dossier de mise à disposition
au public sont adressés par mes soins le 09 février 2017 à Mme la Préfète

A Nailin Neuf, le 8 février 2017 Signature

